AVIS PUBLIC



EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, qu'à la séance régulière du conseil municipal qui sera tenue le 9 avril 2024 à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Saint-Donat, situé au 490 de la rue Principale, une demande de dérogation mineure visant la longueur de la ligne avant d'un lot, constituée du lot 5 625 213, du cadastre du Québec, situé sur chemin de l'Aéroport sera présentée.

La demande de dérogation mineure numéro 2024-0006, présentée par Louis-Philip Richard, est à l'effet de permettre la dérogation suivante :

Norme : Selon le Règlement de zonage numéro 15-924, la grille des usages et normes pour la zone RT-11 au terme duquel il est édicté que la ligne avant du lot soit d'une longueur minimale de 50.00 mètres.

Dérogation demandée : Permettre que la ligne avant du lot soit d'une longueur de 26.55 mètres.

Le conseil prendra en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Donat, ce 22 mars 2024.

Mickaël Tuilier

Directeur général et greffier trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Mickaël Tuilier, directeur général et greffier trésorier de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 22 mars 2024, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 22 mars 2024

Mickaël Tuilier

Directeur général et greffier trésorier